

---

## Réunion de la formation Monnaie, finance, balance des paiements du 23 mai 2005

### SYNTHÈSE

---

*La formation Monnaie, finance, balance des paiements s'est réunie le 23 mai 2005 sous la présidence de M. Jean-Paul Pollin. Après examen du suivi des avis et des programmes de travail, la réunion a été consacrée à deux thèmes : le point sur les travaux du groupe de travail sur la mesure des échanges internationaux de services, constitué dans le cadre du programme à moyen terme, et l'utilisation des bases « titre à titre ».*

Dans ses avis sur le programme 2005, le Conseil encourageait **la poursuite de travaux de convergence entre le compte des transactions courantes de la balance des paiements et le compte du reste du monde**. Des travaux ont été menés sur ce sujet par l'Insee, une comparaison ligne à ligne a été établie et une note a été rédigée.

Il encourageait **les efforts entrepris en vue de disposer d'une position extérieure trimestrielle cohérente avec les flux financiers de la balance des paiements et les comptes financiers trimestriels**. Cette position est à présent calculée et sera diffusée à travers différents supports de la Banque de France et notamment le nouveau supplément statistique du bulletin de la banque.

Au sujet des **avancées réalisées au niveau européen en matière de comparabilité des statistiques monétaires et financières**, plusieurs chantiers touchant les comptes financiers ont été menés à bien ou sont sur le point de l'être, dont la publication des comptes financiers trimestriels (données disponibles depuis 1995) qui donne lieu à des présentations semestrielles de conjoncture financière ; les données en base 2000 ont été publiées. Les taux d'intérêts harmonisés sont collectés depuis janvier 2003 et des études ont été entreprises sur ces données, portant sur le comportement des prêteurs et la transmission de la politique monétaire en France et en Allemagne.

Le dossier de **la reprise de la diffusion par la Banque de France des statistiques locales et régionales sur les dépôts et crédits** collectés par le réseau bancaire n'a pas encore abouti malgré un courrier de la Banque de France à la Fédération bancaire française. La formation a décidé d'émettre un projet d'avis renouvelant son intérêt pour cette publication.

A la suite des recommandations du rapport sur les investissements directs étrangers en France, le Conseil avait souhaité que l'on puisse disposer d'un **référentiel unique des entreprises françaises sous influence étrangère**, grâce à un renforcement de la collaboration instaurée entre la Banque de France et l'Insee. Afin de conduire cette étude sur les FATS *outward*, l'Insee rassemblera plusieurs sources de données sur les filiales à l'étranger de groupes français. Il n'est pas prévu pour le moment, de travaux sur les entreprises étrangères détentrices de capitaux français.

Dans les avis sur le programme à moyen terme figurait une recommandation concernant **l'élaboration d'un référentiel statistique des entreprises résidentes les plus impliquées dans les échanges internationaux**. La Banque de France a présenté l'avancement de ses travaux dans le cadre du groupe sur les échanges internationaux de services ; afin de disposer des données nécessaires, elle effectuera une demande auprès du Comité du secret pour pouvoir accéder à des données SUSE.

Le projet concernant **l'amélioration des comptes des autres intermédiaires financiers** est en cours et les délais devraient être respectés ; un règlement BCE devrait être promulgué fin 2005.

Les **travaux destinés à améliorer la connaissance des comptes financiers** se sont poursuivis : publication des données trimestrielles et mise au point de sous-produits permettant de valoriser ces données ; reprise dans la base 2000 des travaux sur les SIFIM et les actions non cotées. L'établissement du qui à qui des titres dépend des travaux entrepris sur la détention des titres.

**Le processus d'harmonisation des normes comptables au niveau européen** n'a pas enregistré d'évolutions depuis la dernière réunion.

Pour les **comptes trimestriels des administrations publiques**, la DGCP fournit à Eurostat des comptes trimestriels quasi exhaustifs de l'Etat, élaborés selon des méthodes proches de celles des comptes annuels. Un règlement européen prévoit, d'ici la fin 2005, la livraison de comptes financiers trimestriels pour l'ensemble des administrations publiques. La DGCP devrait respecter cette échéance.

**L'examen des avant-projets de programmes statistiques 2006** a permis notamment à Pierre-Jean Vouette, de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance, de présenter cette nouvelle autorité de contrôle et de faire état du retard réglementaire qui n'a pas permis de présenter le programme de travail 2006 de la CCAMIP ; il devrait être disponible pour la réunion d'automne.

Les 2 enquêtes présentées, *Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)* et *Innovation (CIS4)*, ont obtenu un avis d'opportunité favorable. La formation a également délivré un avis favorable à la demande du Sessi d'accéder aux données détenues par la Banque de France permettant d'identifier les entreprises déclarant des transferts technologiques et à la demande de l'Insee d'accéder aux données sur les investissements directs détenues par la Banque de France.

Un certain nombre de **projets de règlements européens** en cours ont ensuite été exposés : pour les statistiques monétaires – autres intermédiaires financiers et ouverture du processus de révision des règlements relatifs aux taux d'intérêt et au bilan monétaire – ; pour la Balance des paiements – FATS *outward*, comptes trimestriels par secteurs de la zone euro, nouvelle orientation BCE sur les titres – ; pour les comptes financiers – nouveau programme de transmission à Eurostat – ; pour les administrations publiques – règlement sur les comptes financiers trimestriels des administrations publiques, le règlement demandant un suivi trimestriel de la dette selon les critères de Maastricht – .

Bernard GUILLOCHON, Président du **groupe Mesure des échanges internationaux de services**, a présenté un point sur les travaux de ce groupe, qui remettra son projet de rapport à l'automne. Sa mission était de recenser, comparer et harmoniser les données existantes sur les exportations et les importations de services, de chercher dans quelle mesure il serait nécessaire d'établir une conformité entre les classifications utilisées par les institutions internationales ou proposées par ces dernières et de s'en inspirer aussi bien pour la nomenclature sectorielle que pour l'affinement des données géographiques. Ce groupe, composé de représentants de trois ensembles complémentaires (producteurs de statistiques, organismes internationaux, utilisateurs de statistiques), a procédé à un examen des nomenclatures, une analyse des méthodes, une étude des bases de données disponibles et s'est penché sur une amélioration possible de l'EAE. Il s'avère que l'information produite en France est de très bonne qualité, mais que le problème se pose dès lors que l'on tente d'établir des comparaisons internationales. Or c'est à l'aune des pays étrangers que l'on juge de sa propre compétitivité. Des propositions d'amélioration seront exposées à la réunion d'automne.

Dominique Rougès, Banque de France, a exposé **l'utilisation des bases « titre à titre » pour les statistiques de comptabilité nationale, de balance des paiements et de position extérieure**. Les bases-titres liées au domaine statistique gérées à la Banque de France sont au nombre de 4 : SAFIR, qui traite l'ensemble des titres français et étrangers dans les transactions internationales ; BASOB, dédiée aux titres de créances à long terme émis par les résidents ; OKAPI, qui recense les actions cotées et non cotées et les participations ; OPCVM qui collecte des informations sur leur état-civil et sur leur portefeuille. Lors d'une collecte agrégée, les déclarants regroupent eux-mêmes les montants dans des catégories ; lors d'une collecte titre par titre, c'est l'organisme collecteur qui effectue les regroupements. Les avantages du modèle de collecte titre par titre sont de deux ordres : facilité pour le déclarant et précision et traçabilité pour le statisticien. Le FMI a recommandé la mise en place d'une base-titres et un mode de collecte titre par titre ; la BCE a elle aussi reconnu l'utilité de ce système et a mis en place une base internationale de données sur les titres (projet CSDB). La Banque de France poursuit également un projet de collecte sur la détention de titres. Il s'agit d'un guichet unique permettant de réaliser une collecte auprès des teneurs de comptes professionnels à la fois titre par titre et en données agrégées. Les informations collectées seront ensuite réparties entre les unités statistiques chargées de préparer les résultats, de développer des et d'assurer la diffusion.

La prochaine réunion de la formation se tiendra à l'automne. Sont prévus un exposé sur l'exploitation des comptes trimestriels, un point sur les travaux de l'Observatoire des entreprises et la présentation du projet de rapport du groupe « Mesure des échanges internationaux de services ».